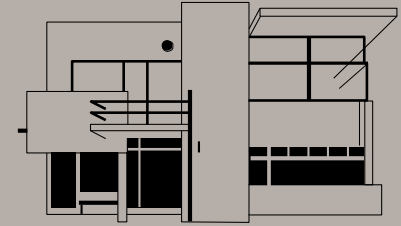
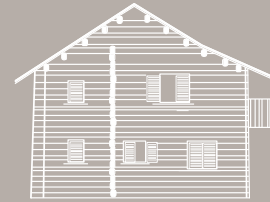
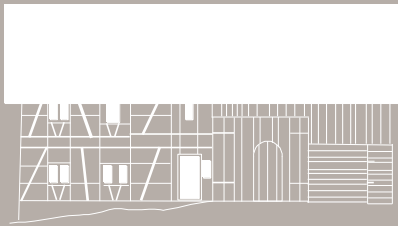


DOMUS ANTIQUA HELVETICA



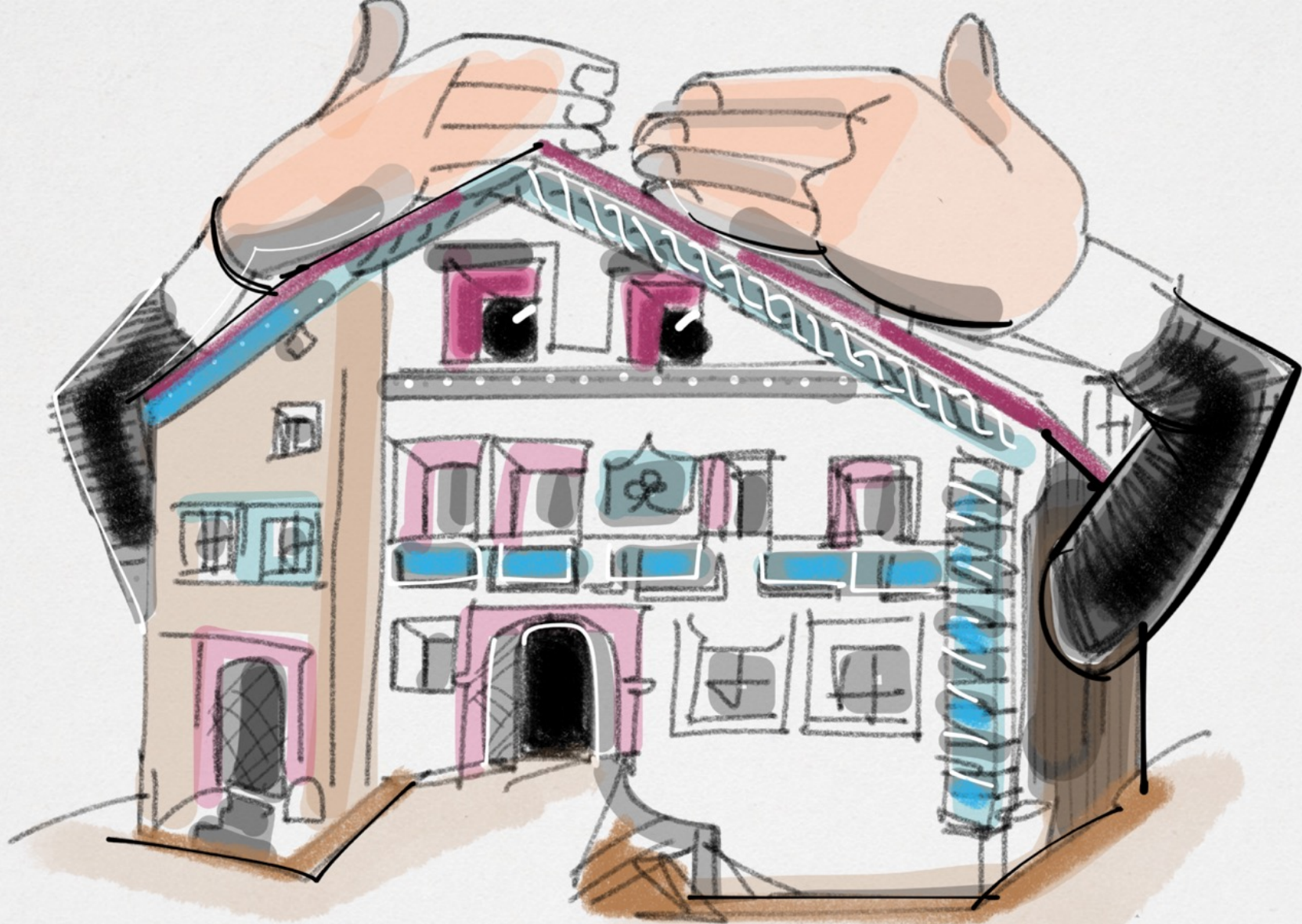
Association Suisse des Propriétaires de Demeures Historiques

Qui nous sommes et ce qui compte pour nous



Notre fil rouge

Nous nous engageons pour la préservation des demeures dignes d'être protégées.



Portrait

Notre association promeut la préservation de demeures dignes d'être protégées,

- des rangées de maisons contiguës en ville
- aux maisons paysannes et aux chalets
- en passant par les châteaux et les manoirs.

Nos membres sont les propriétaires des demeures historiques ou modernes et dignes d'être protégées.

Nos objectifs

- Conserver et habiter des demeures dignes de protection
- S'engager en faveur d'un patrimoine bâti vivant
- Mettre en réseau les propriétaires et prendre position au niveau politique
- Publier et transmettre les connaissances spécialisées



Haus zum Gensenberg, BS | Chalet Tanner, Les-Plan-sur-Bex, VD | Neues Schloss Oberdiessbach, BE

Notre philosophie ^{1/2}

L'État, la société et les propriétaires ont un **intérêt commun** à la sauvegarde des demeures historiques, **témoins vivants de notre culture**, qui sont et seront utilisées tant par les générations présentes que par celles à venir.

De par notre **engagement privé**, nous fournissons une contribution importante à la conservation du patrimoine culturel, ce dont tout le monde profite.

En nous fondant sur notre expérience, nous estimons que c'est la **propriété privée** qui permet le mieux et de la façon la plus rentable d'assurer la sauvegarde des demeures historiques.

Notre philosophie 2/2

Comme propriétaires de demeures dignes de protection, nous recherchons une **collaboration fondée sur la confiance** avec les services des monuments historiques.

L'entretien durable d'une demeure historique incombe **avant tout à son propriétaire**. Quand il dépend du soutien de l'État, la conservation des monuments devient une obligation partagée entre le propriétaire privé et les pouvoirs publics.



Casascura, maison vigneronne à Fläsch (GR)

Notre structure

- Association de plus de **1500 membres** répartis dans toute la Suisse
- **Comité** national, au sein duquel siègent deux élus du Parlement fédéral (CE et CN)
- Responsabilités du comité : admissions, finances, bulletins, communication et site web, questions juridiques et fiscales, voyages, organisations nationales et internationales
- **Sections cantonales** dans toutes les régions, la plupart disposant de leur propre comité
- **NextGen**, à laquelle nous attachons beaucoup d'importance



L'ensemble Hirschen à Oberstammheim, dans le Nord du canton de Zurich

Nos attentes de la politique culturelle fédérale

- DAH demande des **moyens fédéraux adéquats** pour la protection du patrimoine et la conservations des monuments historiques, surtout pour les quelque 2400 objets d'importance nationale, et aussi pour ceux en propriété privée.
- Soit des moyens annuels d'**au moins CHF 40 millions**.
- Positionnement adéquat du **patrimoine culturel bâti** dans la nouvelle « Stratégie culture du bâti » de la Confédération.

Défi 1 : densification des constructions ^{1/2}

- Nous nous engageons en faveur d'une **culture architecturale de haute qualité**, une conservation et une construction soigneuses et respectueuses, et une utilisation mesurée du sol (cf. loi sur l'aménagement du territoire, conformément à l'art. 75 Cst.).
- La densification des constructions **ne doit pas se faire au détriment du patrimoine culturel** ou conduire à la violation des règles de protection du patrimoine. Les destructions irréversibles de la substance bâtie digne d'être protégée doivent être évitées.

Défi 1 : densification des constructions 2/2

- Les **centres-villes historiques** déjà fortement densifiés ne doivent pas faire l'objet de contraintes supplémentaires de densification.
- En général, une grande importance doit être accordée à la **protection des ensembles**, notamment dans les réglementations fiscales.
- Les **immeubles élevés** doivent être planifiés et construits de façon à ne pas interrompre la silhouette des vieilles villes ou à altérer des ensembles historiques.



Défi 2 : tournant énergétique ^{1/2}

- DAH accorde une grande importance à la protection du climat. **Les bâtiments protégés sont une source d'inspiration pour le développement durable au quotidien.** Ils méritent le respect et des solutions sur mesure. Les possibilités d'intervention énergétique sur ces objets dignes de protection sont nombreuses et peuvent être orientées spécifiquement sur les objectifs climatiques. Plus d'informations sous : <https://campagne-climat.ch>
- **Le tournant énergétique ne doit pas menacer le patrimoine culturel de la Suisse**, d'autant plus que quelque 5 % des bâtiments en Suisse présentent un intérêt sur le plan de la conservation des monuments.

Défi 2 : tournant énergétique 2/2

- Lors de l'adoption de règles pour encourager l'efficacité énergétique, des **mesures particulières** devront être envisagées dans les normes concernant les demeures du patrimoine. Il faut tenir compte de la situation particulière des maisons protégées ou dignes de protection.
- En particulier, les propriétaires de maisons protégées ou dignes de protection ne doivent **pas** être **prétérités** par les nouvelles lois et les nouveaux règlements sur l'énergie.

Défi 3 : déclin de la protection des monuments (dans certains cantons)

- Nous prôtons une collaboration constructive avec les offices cantonaux de conservation des monuments, que nous considérons comme des **partenaires compétents** pour le maintien et la sauvegarde de nos propriétés dignes de protection.
- Nous attendons de la politique qu'elle **respecte** les lois et les règles de protection existantes.
- En particulier pour les demeures dignes d'être protégées, nous sommes en faveur d'un **renforcement** raisonnable des mesures de protection **plutôt que d'un démantèlement**.
- En outre, nous nous opposons à un **accroissement du nombre de règlements** et à un **perfectionnisme bureaucratique** qui n'ont plus rien en commun avec la conservation du patrimoine.



En bref

- Nous préservons les demeures **dignes de protection**. Ainsi, nous maintenons **en vie** notre patrimoine culturel.
- Nos constructions font partie de notre **identité** culturelle.
- Nous nous engageons pour la **protection des ensembles**.
- Nous sommes favorables à des **exceptions** pour les monuments protégés dans la législation sur l'énergie.
- Les services cantonaux des monuments historiques sont nos **partenaires**.
- Nous nous engageons pour le **renforcement** des instruments de protection.



Un monument restera un monument
uniquement s'il est vivant.

Rolf Weber, conseiller en constructions, Service des monuments historiques du canton de Berne

Annexes

Notre offre pour nos membres

- Deux **bulletins** illustrés et plusieurs **newsletters** par année (français/allemand)
- Une **assemblée générale** nationale passionnante (sur une à deux journées)*
- Divers **événements** régionaux (visites de chantiers et de demeures, tables rondes, etc.)*
- Un **site web** avec des actualités, un agenda, des conseils, etc.
- Des **voyages** en Europe avec des visites de demeures (une fois par an)*
- *En bref* : diverses plateformes pour partager idées et expériences

**) en fonction de la situation liée au coronavirus*

Contact

Domus Antiqua Helvetica

Arbedostrasse 8

4059 Basel

 078 232 71 75

@ sekretariat@domusantiqua.ch

www.domusantiqua.ch